

Monsieur D

Saint Parize le Châtel

## Consignation de Mr Delbet Claude sur le projet ICPE Les Portes du Nivernais

Monsieur le commissaire enquêteur Dominique LAPREVOTTE,

Passionné par la technique, j'ai fait toute ma carrière en F1, souvent été fasciné par les éoliennes au point d'aller parfois les voir de près, au pied. L'image idyllique que j'en avais était celle d'une technologie avancée, maîtrisée, d'une blancheur immaculée mais surtout de mâts plantés en plein champ, dégagés de toute présence humaine. Suivant avec intérêt l'évolution de ce projet local, je me faisais presque une joie de voir éventuellement le bout des pales depuis la véranda de ma maison. Mon côté ingénieur, ma curiosité et l'ouverture de l'enquête publique m'ont bien vite ramenés les pieds sur terre.

Je suis allé en mairie pour voir le dossier « papier »: plus que copieux et assez abscons pour un néophyte. En revanche on sent bien que Nordex n'a pas lésiné sur la « dorure »: 15 cm d'épaisseur en papier glacé certains en A3! J'y ai trouvé ce que je cherchais, la position des quatre aérogénérateurs et surtout la hauteur du mât de mesure installé depuis 2013. Il mesure 80 m. Je suis allé sur place pour essayer de me projeter de 100m supplémentaire pour le bout des pâles: c'est proprement stupéfiant! 2.25 fois la hauteur de ce mât de mesure. Il est impossible de ne pas être saisi, ça donne le vertige. 180m c'est quoi? Un bon rapport d'échelle pour bien assimiler: la moitié de la hauteur de la tour Eiffel à laquelle on rajoute encore 25m! Mes premières réflexions favorables aux éoliennes ont fait place à la crainte. Fort de ce constat sidérant, je me suis donc plongé dans ce projet via le dossier numérique sous *nièvre.gouv.icpe.portes du nivernais*

Voici quelques premières réflexions sur la constitution de ce dossier numérique monté par les services de l'état:

- Pièce jointe 6 et pièce jointe 8 3 : Redondance
- Pièce jointe 5 et pièce jointe 8 4 : Redondance
- Pièce jointe 7 1 : Mentionnée deux fois
- Pièce jointes 7 3 1 et 7 3 2 : Impossibles à ouvrir

Voilà pour le côté préparation des pièces jointes : très succinct pour le moins. No comment.

Après lecture des autres pièces il ressort :

**-Pièce 8 1 avisdgac.** 3 pages venant du ministère de l'écologie dont dépend la DGAC: Direction Générale de l'Aviation Civile. Organisme on ne peut plus sérieux. La première page mentionne l'avis favorable au projet, la seconde est entièrement consacrée au balisage (plus que nécessaire pour des obstacles de cette taille) enfin la dernière nous informe sur les coordonnées (à noter que sur tous les plans Nordex les positions E2 et E3 sont interverties par rapport à ce tableau),

puis les hauteurs d'éoliennes et enfin un tableau intitulé « altitude au sommet ». Je dois dire qu'il m'a intrigué dès la première lecture. Les quatre valeurs indiquées ne correspondent à rien : ni à la hauteur des nacelles par rapport au niveau de la mer pas plus qu'au bout des pales. 279m pour la E1: est-ce peut être la hauteur du 1116 ème barreau intérieur de l'éolienne E1? Je n'ai pas les moyens de vérifier, mais si je suis dans le vrai, ça n'a vraiment aucun intérêt! Une simple addition rapide du niveau de CM2 me donne entre 382 et 394m d'après les cartes IGN par rapport au niveau de la mer pour les altitudes de chaque machines. Plus de 100m d'écart avec les chiffres annoncés, c'est plus que surprenant venant de la DGAC. Il est presque désolant que personne n'ait relu ce document estampillé du ministère! Ces données sont pourtant très importantes et impératives à consigner pour les pilotes lors des plans de vol à l'aéroport de la Sangsue. **Légèreté!**

-Je viens de parler du balisage, dans la pièce *Demande de dérogation relatif à grue cendrée*, Il y a deux pages : 214 et 215 consacrées à ce balisage ce qui est tout à fait normal vu que les riverains proches ou pas d'ailleurs subiront 24h sur 24 et 365 jours par an ces flashes on ne peut plus visibles dès qu'ils seront à l'extérieur. Même en drapeau. Trouvez-vous normal, Monsieur le commissaire enquêteur que Nordex n'ait même pas daigné traduire le fonctionnement du balisage en français? Certes les habitants de Langeron et de Saint Pierre ont une très bonne culture de base, normal pour des nivernais, mais je doute malgré tout, que tous ne comprennent l'essentiel du dispositif écrit en anglais! **Suffisance!**

La norme est définie ainsi : 1 flash toutes les 1.5 seconde, plus de 19 000 éclats rouges bien vifs lors des longues nuits d'hivers pour des balises au sommet de chaque nacelle puis d'autres à 45m du sol. Même chose la journée en blanc. Visibles à des dizaines de kilomètres. Logique, car ce balisage doit assurer la visibilité tous azimuts à 360°. Avec les quatre tours, fini la contemplation béate des étoiles les nuits claires!

*-Pièce AU-7 : Résumé non technique de l'étude d'impact santé et environnement* p 37\_\_ le pétitionnaire nous rassure au sujet des risques : « risque d'effondrement extrêmement faible » Pourtant dans *étude des dangers AU 9* on trouve un tableau p 44: liste des incidents. Bilan Nordex ? Entre 2000 et 2015, 19 bris de pales entières ou partielles, 5 effondrements de tours et de multiples incendies de nacelles! Soit 2 sinistres par an. D'après ce tableau, pas encore de décès directs imputables aux incidents ou accidents. Depuis 2015, j'imagine que le festival du « lâcher de pâle » n'a pas dû s'arrêter. Déjà cette année, 2 tours sont tombées sur notre territoire dont une Nordex le 1er janv à Bouin en Vendée. Je vous ai demandé Monsieur le commissaire enquêteur pourquoi il n'y avait aucune information disponible sur ce sujet dans cette masse de document. Votre réponse du 28/11 à la mairie de Langeron : « une enquête est ouverte » ce que je comprends. Une association locale a porté plainte contre X en juin dernier en autre pour « atteinte à la sécurité des personnes par mise en danger de la vie d'autrui ». Il est évident qu'il y a eu une ou des défaillances techniques, la tempête Carmen n'explique pas tout, cet aérogénérateur était exploité depuis 15 ans et avait déjà subi de nombreux coup de vent. Le fût de cette éolienne ne mesurait que 62m soit la moitié des E2, 3 et 4 prévus ici. Nordex a implicitement reconnu des erreurs techniques car ils ont rajouté une phrase dans *AU 9 p 34* qui stipule maintenant que certains redémarrages ne pourront se faire qu'en visu et non à distance après une mise en drapeaux. Cette procédure n'existait pas encore en Vendée, d'où la catastrophe.

Toutes les considérations énumérées par Nordex au sujet de la sécurité auraient retenus mon attention avant de prendre connaissance de tous ces accidents, mais maintenant je suis devenu beaucoup plus circonspect. Une dernière tour est très tombée récemment à Pithiviers en novembre

2018. Le déploiement à outrance et coûte que coûte de l'éolien va inévitablement multiplier les sinistres. **Stressant.**

Pour le fonctionnement, Nordex nous décrit beaucoup de scénarii avec météo défavorable: soit. Le 29 octobre dernier pendant la nuit a eu lieu un évènement inédit et surprenant dans la Nièvre et beaucoup d'autres départements proches: 15 cm de neige, neige bien mouillée, excessivement lourde qui a causé de très nombreuses casses de grosses branches chênes ou autre (voir arborétum de la baleine). Du jamais vu à cette époque et pourtant c'est arrivé. Supposons que ce phénomène météorologique se reproduise par le parc du Nivernais construit. Vu les températures froides il est probable que les aérogénérateurs seraient arrêtés par crainte de glace. Je ne me donne pas cher pour que la charge supplémentaire accumulée sur une pale de 65 m ne cause d'irréversibles dégâts. Quelle est la procédure du pétitionnaire en pareil cas? Des pâles chauffantes sur toute la longueur? Impensable! Et là on en vient inévitablement à la notion de danger.

**-Pièce AU7 : Résumé non technique de l'étude d'impact santé et environnement p 14**

Tableau « distance des éoliennes par rapport aux infrastructures routières » :

On nous donne pour E2 et E3 : 250m de la N7. Mensonges Monsieur Nordex ! La chaussée la plus proche de la RN7 sens Nevers St Pierre se trouve à 222m. C'est vous qui l'avez positionnée ainsi sur vos plans **AU-5 Plan d'ensemble 1/2 et 1/2** (ce n'est pas une erreur). Ce sont d'ailleurs ces mêmes plans que je n'ai pu télécharger sur le site de la *nièvre.gouv*. Votre dessinateur a choisi une échelle très simple: 1cm pour 1m. Je n'en demandais pas tant, les distances sont facilement vérifiables. Quasi 30m d'écart! On se rapproche très dangereusement de la fameuse zone d'effondrement du fût par rapport à la route, mais nous sommes évidemment déjà très largement à l'intérieur de la zone de 380m définie selon vous p 63 comme une zone « de projection de pale ou de fragment de pale ». Si l'on mesure réellement une distance de 250m en partant de E2 et E3 tels que définis sur votre plan, les deux chaussées de la RN7 sont entièrement incluses. Reste encore 10m. Pourquoi tricher sur les distances Mr Nordex? Quant à la zone de danger de projection de pale de 500m définie dans **AU 5** p 26 on est encore plus dedans (route, voie ferrée, et chemins). Mais qu'on se rassure, le pétitionnaire évalue pour le danger: « exposition modérée » C'est à croire qu'ils ne prennent pas conscience de leur écrits! Pour moi la proximité visuelle de telles masses verticales vertigineuses à proximité des routes est accidentogène. Bien sûr il existe de très nombreux exemples d'implantations anciennes très proches voire plus proches de routes ou autoroutes. Ce n'est pas une raison, dans tout sinistres aux conséquences dramatiques il y a toujours une première. Dans notre cas, même si les conducteurs de la RN7 sont sur une route à deux voies à chaussée séparées et ne regardent que devant sans être gênés par des voitures en face, ceux circulant sur la D907 parallèle à la RN7 empruntent une route à double sens, et la tentation de regarder en l'air E2, E3 et E4 d'un côté E1 de l'autre sera sans doute toute aussi forte mais avec des conséquences autrement plus dramatiques.

Même Proximité avec la voie ferrée: Nordex écrit 230m, je mesure 223m. Que ce soit l'une ou l'autre valeur, la chute de E4 côté voie ferrée lors du passage d'un train, voire entre les passages de trains, aura assurément des conséquences incommensurables en termes de dommages corporels.

Le pétitionnaire développe toute une série d'analyses sur le danger et la sécurité. Tout y est décortiqué, quantifié, classé, évalué, trié. Toutes ces réflexions de Nordex me laisse dubitatif et sont très sous évaluées. Il me semble que ce site choisi cumule sans aucun état d'âme tous les risques : proximités immédiates des routes, voies ferrées, chemins et détient le record de France pour l'instant

de la hauteur totale. Sans parler de la proximité de la grosse conduite de gaz à environ 600m de E3!  
**Dangereux**

La technologie évolue, je suis bien placé pour le savoir, le vocabulaire doit évoluer aussi en parallèle. Dans ce même document -Pièce AU7 Nordex lui-même parle d'effets **d'écrasement** pour les habitations proches. Ce qui était très juste pour des machines standards, je pense que ce qualificatif pour des hauteurs pareilles est caduc: effets **d'enfouissement** des maisons serait maintenant beaucoup plus adapté.

Dans les caractéristiques techniques concernant les nacelles, le pétitionnaire nous informe que le fond de celles-ci à maintenant une capacité supérieure pour parer à toute fuite de fluide éventuelle : soit, mais la vitesse du démultiplicateur est aujourd'hui supérieure pour augmenter la performance de la machine, les volumes d'huile bien évidemment ont suivi. Le risque de fuite subsiste donc toujours. Me reviennent alors des souvenirs que j'avais occultés de ma mémoire. Tout un chacun a déjà pu observer sur des parcs éoliens existants des nacelles et des mâts maculés de longues traces noires horribles qui rappellent des friches industrielles et qui restent ainsi tristement pendant des années. La différence notable avec les friches terrestres c'est que ces celles-ci sur pilotis on ne peut pas **ne pas** les voir.

Il y a quelques années route des éventées à Saint Pierre, une association à rénové un ancien moulin : le Moulin des éventés. Restauration subventionnées par l'état et la Communauté de commune la CCNB. En investissant donc des deniers publics : plus de 400 000€. Il est à moins de 1 500m de la E3. Son envergure: 19m. Jusqu'ici il attirait l'œil des automobilistes attentifs étant un peu surélevé comme tous les moulins. Nul doute qu'avec des tours pareils visibles à des dizaines de kilomètres, plus personne dans les gens de passage, ne regardera malheureusement ce vrai moulin à vent pourtant parfaitement réhabilité et en état de marche. Il deviendra quasiment invisible: 10 fois plus petit et taille oblige deviendra « ringard » en comparaison de ces moulins géants, co-visibilité ou pas! Un investissement pourtant assez lourd, et beaucoup de dévouement de la part de l'association pour un intérêt qui risque de décliner très fort j'en ai peur. **Gâchis**

Dernière considération locale, dans le carnet de photomontage, Nordex se jauge en direction de Magny Cours. Ce site abrite plusieurs circuits, celui de F1, toujours très utilisé et le circuit Club vers l'échangeur de la RN7, au moins autant. Je n'ai pas encore l'assurance que les pilotes apercevraient ou pas l'extrémité des pales sur le circuit F1 notamment au virage du Château d'eau, mais je suis formel, elles leur sauteront aux yeux, depuis le circuit Club. Il est orienté Nord Sud. Voir douze pales en rotation avec des vitesses parfois différentes dans son champs de vision plus les flashes pour des pilotes toujours à la limite n'est pas le meilleur moyen pour rester concentrer. Cette co-visibilité pales / piste, les pilotes l'auront toute la ligne droite jusqu'au point de freinage et à plusieurs autres endroit de la piste. **Très perturbant.**

Quelques considérations économiques maintenant:

Sans attendre les retombées de pâles, les seules retombées financières locales seront pour les centrales à béton voisines avec pour mission de combler les quatre gouffres énormes de près de 20 m de profondeur ou les bétonnières pourraient disparaître si elles tombaient dedans, c'est assez peu convenez en. Béton nécessaire à chaque fondation de mâts. Je serais très surpris d'apprendre que l'acier des fûts: près de 300T pour un mât vienne de France.

Pour rappel, les pâles des éoliennes mesurent 65.5 m (14 tonnes l'unité) elles sont en fibre de verre et proviennent de Chine (info Nordex). Le coût de transport des ces pales et la taxe carbone induite doivent être à l'échelle certainement: pharamineux! **Indécent.**

Enfin les éoliennes c'est comme les éraflures sur une voiture neuve, ce sont les premières qui font mal, car je ne doute pas un instant que si Nordex passe en force à Langeron d'autres gigantesques turbines aériennes devraient suivre rapidement, contribuant à défigurer ce pays des eaux vives. Si par malheur le projet va à son terme, pour aller à St Pierre dans le futur, je ferai dorénavant le détour par Mars sur Allier: 1) pour éviter un danger potentiel que je ne pourrais guère occulter de ma tête, 2) pour espérer voir des cigognes ou des grues si elles veulent bien restées chez nous malgré ces fourches caudines monstrueuses plantées sur leur territoire.

Dans ma vie professionnelle, mon job était de faire performer la voiture, sans jamais perdre de vue la sécurité. Les approximations, les mensonges et les oublis : pas ma philosophie ni celle de mes patrons. La vie de nos pilotes en dépendait. Puisse Nordex en faire autant pour la vie des usagers des routes, du train et des chemins de ce secteur!

La critique est facile, l'art est difficile, aussi pour incrémenter dans notre secteur la couverture de nos besoins énergétiques par les énergies renouvelables, voici deux pistes sur des sujets moins clivant que ces éoliennes démesurées.

- Centrale hydroélectrique. Utopique ? Monsieur le commissaire enquêteur, et Madame la préfète vous n'êtes pas sans savoir que c'est une des solutions choisie par Vichy, sur la même rivière Allier, à 110 km en amont en utilisant la chute d'eau du pont barrage, les travaux doivent démarrer dès 2019 c'est une réalité. Nous avons chez nous le barrage des Lorrains à quelques kilomètres en aval d'Apremont et de Meauce qui existe et pourrait peut être alimenter une turbine hydraulique. A Vichy l'objectif est 3.2MW ; c'est la valeur d'une éolienne. Bien que la hauteur de chute soit ici plus faible qu'à Vichy, ce peut être un début de réflexion: à creuser.

-Autre piste le Photovoltaïque ou l' Aérovoltaïque. En face de l'entrée du circuit à Magny-cours, sur des terrains appartenant au Conseil départemental, il y a l'héliport. Depuis la fin des grands prix (10 ans) il n'est utilisé que quelques jours par an à hauteur de 15% grand maxi de la surface totale et encore je suis très large. Ce ne sont pas des terrains agricoles, que les services du département entretiennent malgré tout régulièrement. Pourquoi ne pas lancer une étude d'implantation de panneaux sur les nombreux hectares restants?

Pour terminer sur une note d'humour, nos charolais ruminent paisiblement couchés dans les pâtures environnantes en regardant passer les trains, ils ne sont génétiquement pas nés pour se déboîter le cou vers le ciel en permanence, et avec le stress, la tendreté de leur chair en pâtirait! D'ailleurs nos vaches, issues après la fondation du Herd Book de la « race bovine Charolaise » ont leurs origines très anciennes ancrées au Château de Villars, à portée d'arquebuse en ligne direct sur E2 et ne comprendraient certainement pas l'utilité de ces gigantesques moulins modernes.

Ce projet est **trop** : visible, haut, près des routes du train des maisons, clivant, stressant, bruyant, obscure financièrement, suspect sur la rentabilité, juteux pour Nordex, pingre pour les locaux, contraignant pour la flore et la faune. Ici nous avons l'espace dont jouissent nos migrants : sans portes.

**Les Portes du nivernais doivent rester fermées à tout jamais!**

Monsieur le commissaire enquêteur, merci lors de la consignation dans le dossier de ne pas «blanchir» mon nom, ni en tête de page ni à la fin comme c'est le cas pour l'**observations st pierre 10** de Monsieur Cédric Mignon et d'autres encore.

Bien cordialement

Claude D.